
Rapport d'information de la commission sociale, jeunesse et enfance du 27 août 2024

Rapporteur d'information : Johan MARTENS

FONCTIONNEMENT AIDE HUMANITAIRE

Cette séance est dédiée au fonctionnement de l'aide humanitaire portée par des associations verniolanes. Des frustrations ont été constatées les années précédentes quant à la manière dont se passaient les auditions et il était difficile pour les commissaires d'évaluer la qualité des projets présentés.

M. STAUB, Maire, présente une réforme de l'attribution du budget des CHF 20'000.00 destiné à cette aide et le Service de la cohésion sociale (ci-après SCS) a dû pour cela trouver des solutions comptables.

Pour rappel le budget total d'aide humanitaire est de CHF 580'000.00 en 2024, dont CHF 560'000.00 alloués à l'aide aux pays en développement, sont gérés avec l'aide de la Fédération genevoise de coopération (ci-après FGC).

Certains Conseillers municipaux se sont aussi demandé si le budget de CHF 8'000.00 pour des subventions extraordinaires, accordées à des associations actives à Genève au niveau de la cohésion sociale, notamment à Vernier, ne pourrait pas être augmenté.

Présentation par M. YAPA, assistant administratif au SCS, responsable du traitement administratif et de la coordination de toutes les démarches pour l'aide à la coopération internationale et au développement.

Le rôle de l'Administration, défini précédemment, était de préparer les dossiers, d'en faire une première évaluation administrative et d'organiser l'audition des porteurs de projets devant la commission, pour que les commissaires puissent statuer sur une répartition en toute connaissance de cause.

Au vu du déroulement, notamment de la lourdeur et de la disparité des auditions pendant les séances, et des frustrations émises par les commissaires, il a considéré que l'exercice avait atteint ses limites et que la répartition des fonds était arbitraire et sans assurance de suivi, tel que celui de la FGC, ce qui pouvait engendrer une grande prise de risque pour l'Administration. Le Service a donc été mandaté pour réfléchir à une solution alternative.

Le problème est que les ressources et les compétences à disposition du SCS permettent uniquement une évaluation administrative et budgétaire des dossiers. Les projets retenus et présentés en commission sont donc jugés par des critères assez sommaires. Lors de la séance du mois de décembre 2023, des débats ont eu lieu autour de la qualité et de la pertinence des projets, pour savoir si certains d'entre eux méritaient de recevoir davantage de fonds que d'autres.

Diverses alternatives, envisagées pour changer le mode de fonctionnement, ont été écartées :

- Confier la gestion du fonds résiduel à une autre organisation que la FGC : le SCS n'a pas trouvé d'organisme.
- Confier l'évaluation des dossiers à un-e expert-e indépendant-e : les coûts d'une telle évaluation sont conséquents (estimés à CHF 1'000.00/dossier). De plus, le mandat donné à ces experts ne va pas aussi loin que celui de la FGC, car les experts ne se rendent pas sur le terrain, contrairement à la FGC.
- Se limiter au soutien d'un seul dossier par année – Organisation d'un concours dont le lauréat serait le dossier le plus pertinent : il s'avère que la Commune soutient souvent les mêmes dossiers. L'organisation d'un tel concours se voit donc limité dans son impact, étant donné que les associations établies sur le territoire sont limitées.
- Attendre les évolutions prévues par la FGC – L'élargissement du mandat de la FGC est en cours de discussion. Il est question d'inclure des structures plus petites, ainsi que des associations œuvrant dans d'autres pays que ceux du Sud : il s'agit d'une perspective d'avenir.
- Renoncer au solde de CHF 20'000.00 du budget en faveur des associations œuvrant de manière locale pour la coopération internationale, au profit d'une autre action, telle que celle de soutenir, via des subventions extraordinaires, les associations œuvrant localement en matière de cohésion sociale.

Par la voix de M. KETTENACKER, Chef du Service de la cohésion sociale, le SCS propose une solution mixte qui peut être mise en place immédiatement : le SCS continue d'évaluer les dossiers au niveau administratif, mais de manière plus approfondie et avec des critères objectifs d'évaluation plus poussés, comme cela se fait pour les

subventions extraordinaires. Ce mode de soutien mis en place pour les subventions extraordinaires serait appliqué aux demandes de subvention émanant des associations verniolanes pour la coopération internationale et l'aide au développement. Les projets soutenus seraient présentés annuellement à la commission sociale, jeunesse et enfance. Ces dossiers locaux d'aide à la coopération pourraient être évalués durant le premier semestre. Si l'ensemble des fonds mis à disposition n'est pas dépensé, il pourrait servir à soutenir des actions locales et compléter le budget de CHF 8'000.00 destiné aux subventions extraordinaires. Le SCS participerait aux discussions de la FGC pour tenter de faire évoluer son cadre d'action, d'accepter des projets plus petits et des projets œuvrant dans d'autres régions du monde, afin de donner un mandat global à cet organisme, solution la plus simple et la plus pertinente.

Le SCS reçoit environ 300 dossiers par année concernant le budget destiné aux subventions extraordinaires. En revanche, pour l'aide au développement, seules 8 à 10 associations locales sont concernées. Ce sont toujours les mêmes structures qui présentent des projets différents.

La prise de décision et l'arbitrage seront donc faits à l'interne du service, par les professionnels, sur des critères objectivés, avec une grille d'analyse qui pourra être communiquée aux commissaires. Les projets retenus annuellement seront présentés en commission. Le non-dépensé pourra être utilisé pour des projets locaux. Les discussions avec la FGC continueront.

M. STAUB reconnaît que le mode de fonctionnement actuel n'est pas satisfaisant et engendre des frustrations. L'apport du Conseil municipal est plus important si l'Administration a déjà effectué un gros travail en amont et a pris la responsabilité du choix des projets présentés. Cela fait 5 ans que la Commune cherche une formule adéquate qui permette de recevoir les associations verniolanes dans de bonnes conditions. Or, à chaque fois, les commissaires ressortaient de ces séances avec des frustrations. La proposition du SCS est de laisser ce service traiter l'ensemble du processus, y compris le choix des dossiers, et de ne présenter qu'une information aux commissaires. L'important pour la commission est de donner des orientations et de faire des propositions budgétaires.

La Commune souhaite conserver et renforcer les échanges entre la commission et la FGC, car l'impact des commissaires est plus important à ce niveau-là au vu des sommes engagées.

Des commissaires (SOC) soutiennent la proposition du SCS, qui est une solution pragmatique, tout en regrettant que les temps d'échange avec les associations verniolanes ne fonctionnent pas. Le risque est inhérent au lancement d'un projet et il faut accepter qu'un projet n'aboutisse pas, mais il serait plus sûr que les critères de choix des projets soient plus professionnels, grâce à la présence de critères d'analyse objectifs. Les commissaires n'avaient qu'une heure pour décider de la répartition du budget, sans avoir ces critères objectifs. Concernant le non-dépensé qui viendrait compléter le budget des subventions extraordinaires, il serait dommage qu'il ne soit pas utilisé pour des projets d'aide au développement.

Un commissaire (VERT.E.S) comprend que le budget de CHF 20'000.00 serait distribué en fonction de directives émises par les Conseillers municipaux une fois par année. Cela permettrait au SCS de présenter certains projets pour lesquels les commissaires seraient amenés à voter. Il trouve que ce mode de fonctionnement convient parfaitement à la répartition de ce petit montant et souhaite que les porteurs de projets soient informés du nouveau mode de fonctionnement qui va être mis en interne.

Pour résumer la proposition du SCS, les dossiers seront examinés en fonction de critères objectivés, pour voir s'ils correspondent à certains standards et s'il est légitime de les subventionner. Ceci permettra un premier tri pour éliminer les dossiers incomplets ou non conformes.

Une décision administrative sera ensuite rendue par ledit service et c'est cette décision qui sera présentée annuellement aux membres de la commission. Le service récoltera à ce moment-là les avis et réactions des commissaires qui serviront de directives pour l'année suivante.

Ce nouveau mode de fonctionnement va être testé durant un certain laps de temps et amélioré si nécessaire.